

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 10 Mars 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCAION : 3 mars 2025 DATE D’AFFICHAGE : 4 mars 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
---	---

L’an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU) et Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Jean-Pierre BUCHEL), Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Nicolas CITEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL.

Absente : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT et Monsieur Jean-Pierre BUCHEL a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU.

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET PARC LOCATIF

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget parc Locatif, il convient désormais d’affecter les résultats sur l’exercice 2025.

Il a été constaté le résultat de clôture suivant :

- En fonctionnement

Excédent de 2024 : 9 030,41 €

Excédent de l’année 2023 : 216,69€

Soit un excédent cumulé de : 9 247,10 €

- En investissement

Déficit de 2024 : 1 019,67 €

Déficit de l’année 2023 : 7 998,67 €

Soit un déficit cumulé de : 9 017,94 €

Au vu de ces résultats, il est proposé d’affecter 9 017,94 € en excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) et 229,16 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002).

La commission finances du 24 février 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, l’affectation des résultats de la façon suivante :

- 229,16 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)
- 9 017,94 € en excédent d’investissement reporté (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité

le 11/03/2025
Publié ou notifié

le 10/03/2025

Mesquere 2025/03/10/7.1.2/CMM

Jean-Pierre BERNARD
Maire

